

**DELIBERATION DU BUREAU DU 05 JUIN 2023 – MORBIHAN HABITAT**

Mise en ligne le 14-06-2023 jusqu'au 14-08-2023

Le 05 juin 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 26 mai 2023.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) M. David ROBO (en visio conférence) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	<b>DELIBERATION N°36.BU-2023-06-05</b>	<b>Groupe n° 1009</b> <b>Opération n° 110602500</b>
	<b>ERDEVEN</b>	Mise en location d'un domicile partagé

Suivant contrat de location signé le 22 octobre 2009, MORBIHAN HABITAT a donné à bail, un domicile partagé adapté à l'accueil de personnes âgées désorientées au CCAS d'ERDEVEN. La gestion est assurée par le CLARPA 56.

Le contrat concerne deux logements de type V situés au lieu-dit « Résidence Le Nalbé » à ERDEVEN d'une surface utile totale de 249.10 m<sup>2</sup>.

Le loyer applicable à la signature du contrat s'élevait à 4.55 € au m<sup>2</sup> de surface utile soit 1 133.41 € (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2009). Le loyer applicable à ce jour s'élève à 5.55 € au m<sup>2</sup> de surface utile soit 1 383.44 €.

La mairie d'ERDEVEN a donné congé dudit domicile partagé à Morbihan Habitat. Le CCAS et le CLARPA se sont entendus pour mettre fin à la convention les liant au 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'association assurera par la suite le portage.

Le CLARPA ayant reçu l'agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale auprès de la DRIHL. Il a donc été décidé de transférer ce contrat du CCAS d'ERDEVEN à l'association la CLARPA aux mêmes conditions.

---

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide ce changement de gestionnaire au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autorise le Directeur général à signer le contrat de location.

